

République française 2025/...  
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire

Décision 2025/66 portant approbation de la modification n°1 du lot n°1 au marché 24TETX01  
Travaux de construction neuves, de réhabilitation, d'entretien et de grosses réparations tous corps  
d'état relatif au lot n°1 Gros œuvre – maçonnerie – carrelage – faïence ».

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment son article L. 5211-10 ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021, accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Vu la décision n°2024/46 relative à l'approbation du marché n°24TETX01 « Travaux de construction neuves, de réhabilitation, d'entretien et de grosses réparations tous corps d'état relatif au lot n°1 Gros œuvre – maçonnerie – carrelage – faïence », avec la Société Maçonnerie Terrassement Location - SMTL

Considérant qu'il convient de reconduire par anticipation la période 3 du présent marché.

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant total maximum HT du marché.

Le nouveau montant du marché est de 460 000,00 € HT soit 552 000,00 € TTC, soit un pourcentage d'évolution de 15 %.

Les nouvelles périodes sont les suivantes :

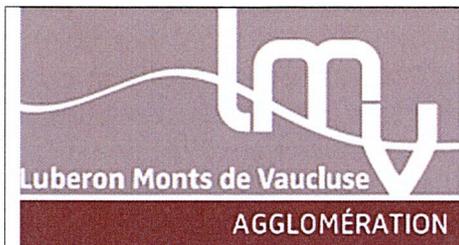
- Période 1 : 19/07/2024 au 31/12/2024 : 100 000 € HT maximum
- Période 2 : 01/01/2025 au 31/05/2025 : 100 000 € HT maximum
- Période 3 : 01/06/2025 au 31/05/2026 : 130 000 € HT maximum
- Période 4 : 01/06/2026 au 31/05/2027 : 130 000 € HT maximum

Décide,

#### Article 1 :

- La modification n°1 du marché, ci-annexée est conclue avec la Société Maçonnerie Terrassement Location – SMTL dans les conditions décrites au présent rapport.

*Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*



République française 2025/...  
Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire

Article 2 :

Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu’à la fin du marché.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le responsable du SGC d’Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 27/05/2025

Le Président,



Gérard DAUDET